

Projet pédagogique de l'enseignement communal de Plombières

Le projet éducatif de la Commune de Plombières définit sa spécificité à travers les grandes valeurs humanistes et démocratiques d'un enseignement public. Toutefois, le chemin qui va des grandes intentions à la pratique des classes est souvent difficile.

Ainsi, un projet, pour être réellement éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire. Les intentions, les buts et les valeurs étant clairement exprimés dans notre projet éducatif, adopté par le conseil communal en sa séance du 7 octobre 2010, il nous reste à définir les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant sa mise en œuvre dans nos écoles.

Notre projet pédagogique s'inscrit donc dans le cadre du décret « Ecole de la Réussite » du 14 mars 1995 et du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre qui prévoit particulièrement en son article 64 que :

« Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif ».

Le projet pédagogique reflète en effet les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant la mise en œuvre du projet éducatif dans nos écoles dans le respect de l'autonomie des pouvoirs organisateurs. Le projet pédagogique se veut un référentiel, un outil de repérage pour que notre école continue à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous. Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque enfant et à l'amener à maîtriser les savoirs et les compétences de base nécessaires à son émancipation sociale.

L'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien. Tel est notre défi.

Ainsi, en référence à notre projet éducatif, pour nous, pouvoir organisateur de la Commune de Plombières, **réussir l'école c'est :**

- REUSSIR l'enfant citoyen dans sa vie d'aujourd'hui et pour demain ;
- REUSSIR l'équipe enseignante solidaire et responsable ;
- REUSSIR la communauté éducative en harmonie avec son environnement.

Comment atteindre cet objectif de réussite ?

L'école organisée en cycles opte pour une pédagogie participative, différenciée, fonctionnelle et appropriative.

Cette pédagogie active sera soucieuse de développer l'enfant dans toutes ses dimensions affective, sociale, intellectuelle et physique, prenant en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d'insertion sociale.

Ainsi, chaque équipe aura pour chacun des enfants qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte du rythme propre de l'enfant, dans la perspective de le faire évoluer vers la maîtrise **des savoirs et des socles de compétences** nécessaires à son insertion sociale et à la poursuite de ses études. Pour cela elle veillera à organiser une **continuité pédagogique** de 2 ½ ans à 12 ans en pratiquant la **différenciation des apprentissages** sur base d'une véritable **évaluation formative**.

Pour y arriver, **la concertation** au sein des équipes éducatives est indispensable. Leurs réponses devraient contribuer à l'élaboration du **projet d'établissement** en tenant compte des spécificités locales dans un souci de **cohérence, de continuité et d'émancipation** pour tous.

La réflexion se situera à trois niveaux :

- LES STRUCTURES,
- LES STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT,
- LES MOYENS ET LES OUTILS.

1. LES STRUCTURES

Notre école communale fondamentale, qui comprend les niveaux maternel et primaire, est organisée en **cycles fonctionnels**. Un cycle est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables, à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.

L'enseignement fondamental constitue une **unité pédagogique** structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'enfant et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des initiatives pourront être prises pour harmoniser les transitions.

Les écoles n'organisant qu'un seul niveau d'enseignement pourront adapter le continuum pédagogique à leurs structures opérationnelles. Toutefois, là aussi, des initiatives pourront être prises pour que l'harmonisation maternel/primaire soit prise en compte.

2. LES STRATEGIES D'APPRENTISSAGE ET METHODES D'ENSEIGNEMENT

Une **pédagogie active** sera préconisée qui, de préférence au départ de situations de vie, amène l'élève à s'impliquer dans une démarche participative et réflexive. Ces situations prendront du sens en s'appuyant sur les réalités sociales et culturelles des enfants.

Suivant les spécificités locales, les équipes définiront, dans le cadre de leur projet d'établissement, la mise en œuvre des axes suivants :

- une véritable pédagogie partant du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant les moments collectifs de classes, les moments de groupes (ateliers, groupes de besoins, d'intérêts,...) et les moments d'individualisation pour permettre la transmission ou la construction des savoirs et des savoir-faire dans la perspective de l'acquisition de compétences;
- le choix de situations signifiantes permettra à l'enfant de mobiliser, dans une même démarche, compétences transversales et disciplinaires y compris les savoirs et les savoir-faire y afférents ;
- c'est en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l'enfant pourra apprendre et construire les concepts de base.

Pour y parvenir, elles privilégieront :

- les activités de découverte, de production et de création,
- les technologies de communication et d'information,
- les activités culturelles et sportives,
- le développement de pratiques démocratiques (participation au conseil communal des enfants et aux élections organisées à cette fin, conseils de classe, d'école, cercles,...) de citoyenneté responsable au sein de l'école.

3. LES MOYENS ET LES OUTILS

La constitution d'une véritable unité pédagogique de 2,5 à 12 ans est prônée au sein des écoles communales. Cela nécessite des choix pour amplifier la cohérence tout au long de l'enseignement fondamental.

Il appartiendra aux équipes éducatives, en collaboration avec le pouvoir organisateur, de définir:

- les outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité et d'activités de structuration ;
- les outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations problèmes ;
- le choix d'une langue autre que le français, qui renforcera les compétences communicatives ;

- les outils à proposer à l'enfant, construits avec lui pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne ;
- les types de référentiels à construire avec l'enfant pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome (référentiels permettant de choisir des activités adaptées aux besoins de l'enfant, proposant des démarches, reprenant des règles essentielles découvertes par l'enfant, lui permettant de s'auto-évaluer,.....)

Cette liste n'est certes pas exhaustive. Ces points seront négociés en concertation par tous les enseignants, en adéquation avec le projet éducatif et le projet pédagogique du pouvoir organisateur. Car les projets communs permettent d'enrichir les activités pédagogiques grâce aux compétences et aux richesses de chacun. Ils favorisent le dialogue et les échanges sur les questions pédagogiques, et constituent des occasions appréciables de formation continue informelle. Pour réaliser ces projets, mais aussi pour s'informer mutuellement, pour rechercher une solution à un problème rencontré, pour coordonner les exigences à l'égard des élèves, des possibilités de rencontre entre les enseignants sont aménagées. La formation continue est aussi nécessaire chez les enseignants que chez les membres des autres professions qualifiées. Elle peut porter sur les matières enseignées et sur les moyens à mettre en œuvre aux divers plans (didactique, relationnel, administratif, ...). Elle répond à un problème rencontré (diagnostiqué par la personne concernée, par le chef d'établissement, voire par l'inspection), ou se fonde sur le simple désir de progresser dans un domaine particulier lié à la fonction exercée, mais elle doit toujours pouvoir être justifiée en fonction d'un projet global. Il s'agit en effet d'un investissement de l'équipe pédagogique, qui lui permet de devenir plus performante.

La mise en place progressive de cette école de la réussite entraîne un ensemble de choix pédagogiques et d'actions concrètes, au centre desquelles se situe la construction de projets de formation à la fois collectifs et individualisés : collectifs dans la démarche qui les sous-entend et dans le partage des ressources, individualisés dans l'attention portée aux attentes de chacun.

Des contacts réguliers entre les parents et l'équipe éducative seront entretenus. En effet, nos écoles s'attachent à répondre aux interrogations des parents à propos de la scolarité de leur enfant : elles mettent en œuvre divers moyens de rapprocher de l'école les parents qui pour diverses raisons s'y sentent moins à l'aise. Dans ce but, elles organisent des contacts (journées portes ouvertes, activités festives préparées en collaboration, ...), et recherchent les modalités de rencontre les plus adéquates, tant pour les parents que pour le personnel : contacts écrits via le journal de classe, réunions de parents à un moment bien choisi, ... Les parents sont informés des choix pédagogiques de l'équipe éducative et de leurs justifications. A cet égard, Le bulletin est conçu comme un outil de communication principalement orienté vers les parents, qui vise à faire le point sur la progression de l'élève.

Enfin, l'élaboration du projet d'établissement favorisera l'adhésion de tous aux décisions prises collégialement, et l'émergence d'une culture commune à toute l'équipe.